

# LES ÉTAPES CLÉS DU CONTRAT

# 1



L'employeur retourne au CFA, la demande de préparation du contrat dûment remplie par mail.



Le CFA rédige le contrat et la convention.

# 2

# 3



Le CFA transmet le contrat et la convention par mail pour signature électronique à l'employeur, l'alternant et à son tuteur légal, si besoin.



Une fois signés, convention et contrat seront adressés à l'OPCO **par le CFA.**

# 4

**CAMPUS  
DES MÉTIERS**



**CFA**  
MÉTROPOLITAIN  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## LES ÉTAPES CLÉS

# POUR PERCEVOIR L'AIDE A L'EMBAUCHE

1



Le CFA transmet le contrat d'apprentissage et la convention à l'OPCO.



L'OPCO enregistre le contrat et le transmet à l'ASP .

2

3



L'employeur reçoit une notification de l'aide.



Tous les mois, le comptable transmet les données de la DSN auprès de l'ASP (agence de services et paiement). Le versement sera mensualisé et proratisé.

4

# LES ÉTAPES CLÉS DU MEMENTO EMPLOYEUR

# 1

Il doit s'assurer que le maître d'apprentissage remplisse tous les critères

Il doit faire une visite médicale à l'embauche:  
Pour les futurs apprentis de moins 18 ans, la visite médicale doit se faire avant l'embauche. Pour les futurs apprentis majeurs, la visite médicale devra se faire dans les 60 jours qui suivent l'embauche.

# 2

Il doit faire respecter le temps de travail, les jours de repos, les congés, la rémunération, les jours de présence au CFA...

# 3

Il doit faire respecter la lutte contre le harcèlement et tout autre forme de violence.

# 4